

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 13 JUILLET 2022, À 19 H 02, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 02, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

22-07-140-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

22-07-141-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 JUIN 2022

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2022.

22-07-142-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 9 JUIN AU 7 JUILLET 2022

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 9 juin au 7 juillet 2022, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 16944 à 17035 au montant de 1 158 222,37 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3300 à 3319 au montant de 55 238,55 \$, le tout pour un grand total de 1 213 460,92 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

22-07-143-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 7 JUILLET 2022

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 7 juillet 2022, au montant de 179 968,47 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

22-07-144-O

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CENTRE ÉMILIE-GAMELIN PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde une aide financière au montant de 3 310,60 \$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 à l'organisme Centre Émilie-Gamelin, représentant ainsi 10 % du coût total de la subvention aux bénéficiaires admissibles par la Société d'habitation du Québec;
- Que la somme allouée soit attribuée à même le poste budgétaire « Subventions et dons ».

22-07-145-O

ACCOMPAGNEMENT EN ADMINISTRATION ET FINANCE – OFFRE DE SERVICE DE MADAME DANIELLE ROUSSY

CONSIDÉRANT qu'un accompagnement en administration et finance est nécessaire afin d'assurer le suivi des divers dossiers en cours;

CONSIDÉRANT que madame Danielle Roussy a occupé le poste de responsable administrative de 1990 à janvier 2022, et ce, à la satisfaction de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC autorise l'octroi d'un contrat à madame Danielle Roussy pour un total maximum de 400 heures, au taux horaire de 75 \$, et ce, selon les besoins de la MRC.

22-07-146-O

PROJET AGROFORESTERIE ET PAYSAGE & PDTA 2022 – OFFRE DE SERVICE DE MONSIEUR BERTRAND ANEL

CONSIDÉRANT que monsieur Bertrand Anel travaille sur le projet « Agroforesterie » depuis 2005;

CONSIDÉRANT qu'en 2009, le projet « Agroforesterie et paysage » a bénéficié d'une aide financière de 500 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la mesure des Laboratoires ruraux, et ce, pour une période de cinq ans;

CONSIDÉRANT que des travaux relatifs au maintien des systèmes mis en place depuis 2005 sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté un plan de développement du territoire agricole (PDTA) 2021-2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte l'offre de service de monsieur Bertrand Anel relativement au projet agroforesterie et paysage & PDTA 2022 au montant de 16 000 \$, taxes en sus.

22-07-147-O

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2022 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Gino Cyr, maire de Grande-Rivière, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 342-2022 déléguant certains pouvoirs en matière de gestion contractuelle.
- Dépose le projet de règlement numéro 342-2022 déléguant certains pouvoirs en matière de gestion contractuelle.

Le texte de ce projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil et le projet de règlement est mis à la disposition du public notamment sur le site web de la MRC.

22-07-148-O

POSTE D'AMÉNAGISTE

CONSIDÉRANT que madame Christine Roussy cumule les fonctions de directrice générale / greffière-trésorière et aménagiste depuis le 1^{er} juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC accepte la proposition de madame Roussy, telle que présentée aux membres du conseil en séance de travail le 12 juillet 2022.

22-07-149-O

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT NUMÉRO UGR-017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO U-006/03-19 DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Grande-Rivière a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 juillet 2022, le règlement numéro UGR-017 modifiant le règlement de zonage numéro U-006/03-19;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro UGR-017 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro UGR-017 de la Ville de Grande-Rivière.

22-07-150-O

ADOPTION, AVEC CHANGEMENTS, DU RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2009 DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ » ET DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER À LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS ET VILLES CONCERNÉES DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé juge pertinent de constamment tenir à jour le contenu de son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Roberto Blondin, maire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté, à la séance extraordinaire tenue le 4 mai 2022, le projet de règlement numéro 339-2022 modifiant le schéma d'aménagement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que la commission d'aménagement de la MRC a présenté le projet de règlement à la population lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 12 juillet 2022, relativement au projet de règlement numéro 339-2022;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu copie du règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Adopte, avec changements, le règlement numéro 339-2022 modifiant le règlement 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé);
- Adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités/villes concernées de la MRC du Rocher-Percé.

22-07-151-O

OCTROI DE CONTRAT POUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉCOCENTRE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que le contrat actuel d'opération de l'écocentre se termine le 23 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une soumission jugée conforme;

CONSIDÉRANT que 3 scénarios ont été sollicités soit 1 an, 3 ans et 5 ans;

CONSIDÉRANT que le scénario 1 an propose un total de 86 180,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le scénario 3 ans propose un total de 263 747,30 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le scénario 5 ans propose un total de 448 487 ,60 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le contrat pour les opérations de l'écocentre de Percé soit octroyé à l'entreprise 9016-2900 Québec inc. pour une durée de 5 ans, pour un total de 448 487,60 \$ incluant les taxes.

22-07-152-O

ADOPTION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ 2022-2029

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du Rocher-Percé est en vigueur depuis le 31 octobre 2015 et qu'en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept ans;

CONSIDÉRANT que la version 2022-2029 du PGMR a été produite, que des séances publiques ont été tenues, que la version préliminaire a été soumise à RECYC-Québec pour commentaires et que les corrections ont été apportées suivant lesdits commentaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC adopte le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 joint à la présente;
- Qu'une copie de cette résolution et ainsi qu'une copie du projet de plan de gestion 2022-2029 soient transmises à toutes les MRC environnantes ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan de gestion projeté.

22-07-153-O

FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-après décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2022-19	Le Club de moto Port-Daniel-Gascons	Rock' n Ride Show	10 000 \$	114 407 \$
FAO-2022-20	Ville de Chandler	Aménagement de trois sites	9 000 \$	22 405 \$
FAO-2022-21	École St-Joseph de Chandler	Embellissement de la cour d'école	3 965 \$	10 307 \$
FAO-2022-22	Ville de Chandler	Programmation estivale 2022	10 000 \$	74 236 \$
FAO-2022-23	Ville de Chandler	Fête nationale 2022	2 500 \$	29 244 \$
FAO-2022-24	Les Percéides	Festival international de cinéma et d'art de Percé	10 000 \$	311 750 \$
TOTAL			45 465 \$	562 349 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

22-07-154-O

SOUTIEN À LA VITALISATION – ADOPTION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ

À la suite de la recommandation du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le projet ci-dessous décrit:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2022-2023-5	Savonnerie Poussières d'étoile	Agrandissement de l'atelier et achats d'équipements	25 000 \$	395 101 \$
		TOTAL	25 000 \$	395 101 \$

L'acceptation du projet est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

22-07-155-O

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3
PROJET SIGNATURE INNOVATION – FORMATION DU COMITÉ DIRECTEUR**

CONSIDÉRANT l'adoption du cadre de gestion du projet Signature innovation de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le comité directeur du projet Signature innovation de la MRC du Rocher-Percé soit formé des personnes suivantes :

- M^{me} Marise Lelièvre, directrice générale de la SADC Rocher-Percé
- M. Alain Grenier, directeur du Créneau ACCORD Ressources, sciences et technologies marines
- M. Alexis Cadieux-Gagnon, directeur régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- M. Sébastien Lévesque, conseiller en développement régional et en aménagement du territoire de la Direction régionale de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- M. Jérôme-Alexandre Lavoie, conseiller stratégique et responsable des dossiers économiques de la MRC du Rocher-Percé

De plus, les représentants suivants s'ajoutent :

- Direction générale de la MRC;
- Conseiller en développement socioéconomique de la MRC;
- Toute personne-ressource experte, si nécessaire.

22-07-156-O

AÉROPORT – ACQUISITION D’UN TRACTEUR AVEC TONDEUSE FRONTALE DIESEL

CONSIDÉRANT l’aide de Développement économique Canada via l’initiative ITAR;

CONSIDÉRANT le besoin d’acquérir un tracteur diesel quatre roues motrices avec tondeuse frontale pour les opérations saisonnières d’entretien à l’aéroport;

CONSIDÉRANT la demande de prix chez 3 fournisseurs et les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la proposition sélectionnée est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l’acquisition d’un tracteur avec tondeuse frontale, au montant de 48 537 \$ taxes en sus, auprès de JLD LAGUE.;
- Que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les documents requis.

22-07-157-O

AÉROPORT - OCTROI DE MANDAT – ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU PROJET D’AGRANDISSEMENT DE L’AÉROGARE

CONSIDÉRANT le projet d’agrandissement de l’aérogare de l’aérodrome du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT le besoin d’une assistance technique d’une firme spécialisée pour la relocalisation des systèmes de communication et météo;

CONSIDÉRANT que la proposition reçue est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat d’assistance technique dans le cadre du projet d’agrandissement de l’aérogare à Aeronav, pour un montant maximum de 3 920 \$, taxes en sus (40 heures).
- Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis.

22-07-158-O

AÉROPORT - OCTROI DE MANDAT -- REMPLACEMENT D’UN CAISSON POUR UN RÉSERVOIR

CONSIDÉRANT l’état actuel du caisson de protection de l’un des réservoirs de carburant et la nécessité de remplacer le tout rapidement;

CONSIDÉRANT l’offre de prix reçu;

CONSIDÉRANT que la proposition est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l’octroi d’un contrat pour le remplacement d’un caisson sur un réservoir de carburant à l’aéroport du Rocher-Percé à l’entreprise Soudure André Langlais Inc., au prix de 6 300 \$, plus taxes applicables;
- Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents requis.

22-07-159-O

**NOMINATION D'UNE SUBSTITUTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SOCIÉTÉ DE CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE (SCFG)**

Sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, à titre de déléguée substitute pour représenter la MRC au sein du conseil d'administration de la Société de chemin de fer de la Gaspésie.

CORRESPONDANCE

Ministère des Transports – 13-05-2022 – M. François Bonnardel
Objet : Aide financière – Plan d'intervention d'aide à la voirie locale

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – 08-06-2022
M. Richard Villeneuve *Objet : Règlement n° 341-2022 - Emprunt*

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

22-07-160-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 19.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière